

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
25 Juin 2022

DATE D'AFFICHAGE
25 Juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 10
Présents 08
Votants 10 (dont 2 pouvoirs)

Le Conseil Municipal, s'est réuni à la Salle Polyvalente, le vendredi 08 juillet deux mil vingt et deux à vingt heures trente, sous la présidence de M. BLONDEL Jérôme, Maire.

Présents : M. et MME CAJOT Jean-Charles, MARY François, SAVIGNY Marie-Noëlle, TERNOIS Ludivine, GODEFROY Aurélien, LEFEBVRE Mathieu et LOISEL William.

...Absent excusé : BRASSEUR Hervé (donne pouvoir à William LOISEL) et LEROY Bruno (donne pouvoir à Jérôme BLONDEL).

Mme Ludivine TERNOIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2022/011

AVIS SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DE GUERVILLE

Le projet de parc éolien à GUERVILLE, présentée par la SASU Ferme éolienne Le Quesnot, porte sur l'implantation de 4 aérogénérateurs.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 Juin au 13 Juillet 2022.

Chaque Conseil Municipal dans le périmètre du projet est appelé à donner son avis sur celui-ci, au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête publique, soit le 28 Juillet 2022 dans ce cas.

Une discussion s'engage.

Mr MARY indique qu'il existe un schéma régional éolien de Normandie ayant pour but de permettre un développement soutenu mais concerté de l'énergie éolienne, tout en prévenant les atteintes environnementales et préservant la qualité de vie des riverains.

Dans ce rapport, la Commune se situe dans le secteur 7, qui en 2011, était déjà noté comme secteur saturé en parcs éoliens, que les agrandissements de parcs existants étaient favorisés et la création de nouveaux parcs peu recommandés, qu'il fallait éviter le mitage du territoire...

De plus, il est indiqué qu'il convient de créer des parcs de minimum 5 éoliennes, que les éoliennes doivent être séparées par des intervalles équidistants sur une ou deux lignes droites parallèles de préférence et que l'implantation d'éoliennes dans les sites boisés et leurs abords immédiats doit être proscrite. Alors que pour ce projet, il y a 2 éoliennes d'un côté vers MILLEBOSC et coté Château de la Haye près d'une zone boisée...

Mr BLONDEL signale que :

- les éoliennes de ce projet auront une hauteur au rotor de 111 m et une hauteur en bout de pale de 180 m,
- elles sont conçues pour une durée de fonction de 25 à 30 ans,
- qu'il y a déjà 143 éoliennes en fonctionnement et 13 en cours d'installation dans un périmètre de 15 km autour de BAROMESNIL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter contre ce projet d'implantation de 4 aérogénérateurs constituant le projet de parc éolien présentée par la SASU Ferme éolienne Le Quesnot sur la Commune de GUERVILLE.

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées

et la délibération ayant été reçue en Sous-Préfecture le :

Certifié conforme,
J. BLONDEL

